

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 12 février 2026 à 19h00

L'an 2026 et le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 03 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges Maire

Etaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, MM : BERNARD José, BROGNIART Francis, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : BARDOU Julien (procuration à DEVIGE Georges), BONNET Matthias (procuration à SUTRE Sébastien), LANDIER Sébastien (procuration à PRUNIER Stéphane)

Secrétaire : BROGNIART Francis

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2025
- Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025 (Commune-Multiple Rural)
- Affectations des résultats
- Réflexion sur les demandes de subventions 2026
- Délibération : Signature de la convention relative à la redevance spéciale (collecte et élimination des déchets non ménagers) Salle des fêtes.
- Délibération : Signature de la convention relative à l'adhésion au service commun d'accompagnement à l'archivage mis en place par Grand Cognac.
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025 (Commune-Multiple Rural) et Affectations des résultats

Monsieur le Maire expose qu'en raison d'une indisponibilité nationale des serveurs Hélios (service de l'État utilisé pour la transmission et la prise en compte des données budgétaires), il n'est actuellement pas possible de transmettre les fichiers nécessaires à la finalisation du Compte Financier Unique (CFU).

Concrètement, tant que ce service n'est pas rétabli, les fichiers transmis risqueraient de ne pas être pris en compte par l'administration, ce qui rendrait le CFU juridiquement et techniquement non conforme

Dans ces conditions, le CFU ne peut pas encore être soumis au vote, afin de garantir la sincérité et la validité des données financières présentées aux élus.

Monsieur le Maire expose que le vote des CFU 2025 de la commune et du multiple rural seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

2- Réflexion sur les demandes de subventions 2026

Les membres du conseil municipal étudient les demandes de subventions reçues pour l'année 2026. Celles-ci seront reprises lors du vote du Budget le 05 mars 2026.

3- Délibération : Signature de la convention relative à la redevance spéciale (collecte et élimination des déchets non ménagers) Salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté d'agglomération de

GRAND COGNAC a défini à compter du 01/01/2025 une redevance spéciale ordures ménagères pour la gestion des déchets communaux. Cette redevance s'appliquera sur les déchets occasionnés par les locations de la salle des fêtes.

La redevance spéciale doit permettre ainsi de ne pas faire supporter aux ménages le coût de collecte et d'élimination des déchets non ménagers.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette redevance avec GRAND COGNAC.

4- Délibération : Signature de la convention relative à l'adhésion au service commun d'accompagnement à l'archivage mis en place par Grand Cognac.

Monsieur le Maire expose que la communauté d'agglomération de Grand Cognac propose aux collectivités qui le désirent d'adhérer à leur service d'accompagnement à l'archivage par la signature d'une convention.

Ce service est gratuit.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement à l'archivage avec GRAND COGNAC.

10 Commissions :

Bâtiments :

- Le nouveau four gastro a été installé à la salle des fêtes par la société CLIMEFROID
- La locataire du logement sis 2 route du Goulet nous a informés de sa décision de ne plus quitter le logement comme initialement prévu
Le devis de la VMC dans la salle de bains a été signé, elle doit prochainement installée.
Les agents communaux poseront de la toile de verre sur les murs ayant souffert de l'humidité.
- L'entreprise JANOT PAYSAGE a taillé 3 arbres dans la cour du logement 15 Route de Jarnac, comme demandé par notre locataire.

Voirie :

- Réception du lot plantations Route de Bourras.
- Le mat d'éclairage du terrain de pétanque sera déplacé lundi 16 février par l'entreprise ALLEZ
- Monsieur le Maire soulève le problème de l'éclairage du parking de la salle des fêtes et indique qu'il faudra faire le nécessaire auprès du SDEG16 pour que celui-ci soit en lien avec l'éclairage du parking du terrain de pétanque et non l'éclairage public de la Route de Bourras car celui-ci s'éteint à 23h00
- Les agents techniques bouchent actuellement les trous sur les chemins blancs
- Le département a mis des bordures dans le virage du bas de la Route du Goulet, Monsieur le Maire fait remarquer que la voirie s'en trouve rétrécie et que les saignées sont un peu trop profondes.
- Hormis les travaux effectués sur la route de Bourras, aucun autre travaux d'entretien de voirie communale n'a été réalisé en 2025.

Questions diverses

✓ Monsieur le Maire fait part au conseil du décès de Madame Réjane DAVID, il indique avoir fait parvenir une composition florale de la part de la municipalité à l'occasion de ses obsèques. Son fils nous a adressé ses remerciements.

✓ Il fait part également du décès de Monsieur Bernard TRUTT.

✓ Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'association CAVA avait formulée le désir de transférer les statuts de l'association sur notre commune, après réflexion leur choix s'est porté sur la commune de Segonzac.

✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président de l'association « Cognac Club Aquariophilie », par lequel celui-ci sollicite la mise à disposition d'une salle communale une fois par mois, le vendredi, afin d'y tenir leurs réunions.

Monsieur le Maire rappelle que l'association loue la salle des fêtes pour la deuxième année consécutive afin d'y organiser sa bourse aux poissons et aux oiseaux.

Il propose de prendre contact avec ses représentants afin de leur suggérer d'autres créneaux, la salle des associations étant occupée tous les vendredis soir par le club de tarot. Il précise également que la dénomination de l'association devra faire mention de la commune de Foussignac.

▪ Suite au courrier adressé à Monsieur le Maire par Monsieur Guy GIRARD sollicitant la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'organisation d'un bal le 13 juin 2026, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Il précise que l'intéressé a déjà bénéficié d'une location gratuite au mois d'octobre 2025.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil la question de l'octroi d'une nouvelle gratuité pour le 13 juin 2026.

Il rappelle que toute mise à disposition gratuite de la salle des fêtes doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal, le Maire ne pouvant prendre seul cette décision.

Après concertation, le Conseil municipal procède au vote : 10 voix contre et 2 abstentions.

▪ Monsieur le Maire rappelle la date du vote des CFU 2025 et des Budgets 2026 : le 05 mars 2026 à 18h30

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :

DECISION DU MAIRE N° 26/2025

Portant signature de l'avenant N°2 – Marché travaux – Aménagement de l'entrée EST de Foussignac – RD55 – Lot N°01 – VRD

Montant : 21 061.27 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 27/2025

Portant signature du devis N°5133 de CLIM ET FROID
(Révision des 2 fourneaux à la salle des fêtes)

Montant : 244.80 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 28/2025

Portant signature du devis N°2025-266 de ARE TP
Enrobé d'entrées de parcelles Route du Goulet

Montant : 9 060.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 29/2025

Portant signature du devis N°DV00000229 de la SARL TECHNIGAZ
Remplacement du thermostat de l'aérotherm de l'entrée de la salle des fêtes

Montant : 296.81 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 30/2025

Portant signature du devis N°DEVO06785 de la SAS MB SIGNALETIQUE
Plaque de rue «1 place réservée - Place Jean Luce Chevallon »

Montant : 64.20 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 31/2025

Portant signature du devis N°DEVO06792 de la SAS MB SIGNALETIQUE
Plaque de rue « Chemin de Bois Noble »

Montant : 81 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 01/2026

Portant signature du devis N°I-26-01-1 de Monsieur JANOT Victorin (JANOT PAYSAGE)
Travaux d'égavage d'arbres dans la cour du logement communal situé 15 Route de Jarnac

Montant : 888.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 02/2026

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles AA 50 et AA 52
DIA 01/2026

Vente maison 2 Bis Rue de l'église CHABROUX/PEILLARD

DECISION DU MAIRE N° 03/2026

Portant signature du devis N°4728 de CLIM ET FROID

Remplacement de la veilleuse de la plaque coupe-feu du fourneau de la cuisine de la salle des fêtes

Montant : 228.42 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 04/2026

Portant signature du devis N°DVA-000758 de la société CALIPAGE
Montant de 459.25 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 05/2026

Portant signature du contrat d'entretien de la chambre froide de la salle des fêtes avec la
société CLIMEFROID
Montant annuel : 150 € HT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Georges DEVIGE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

Le Secrétaire,
Francis BROGNIART

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent initial 'B' followed by a series of connected loops and a final flourish.